

RAPPORT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2019

Présents : président Romain Schockmel
vice-président Thierry Wagner
membres Adrien Deischer, Arni Biren, René Krack, Sandra Kaysen, Alain Weis,
Tess Pulli, Patrick Simonelli, Marcel Kirtz
Excusés : Josée Keiffer, Yannick Glod, Christian Schmitt, Maik Handschke
Durée : 09:30 – 12:15

1. Adoption du rapport de la réunion du CA du 30.03.2019

Le rapport est approuvé.

2. Adoption du rapport de la réunion extraordinaire du 11.04.2019

Le rapport est approuvé.

3. Adoption du rapport de la REFCOM du 16.04.2019

Le rapport n'a pas été distribué et figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA. M. Simonelli informe le CA sur la tenue d'un stage pour arbitres identique à l'année dernière, le CA accorde le même subside de 1.500,- € à la RefCom pour cette organisation.

4. Courrier

HB Pétange : Demande subside et patronage Wisicup. Un subside de 1.000,- € est accordé.

HB Bettembourg : Demande d'autorisation de faire jouer en équipe senior la joueuse Ava Mimbe Pascale née le 28.03.2004 suivant article 11 du code du handball. Le CA autorise le sur-classement.

HB Mersch : Demande de reclassement du joueur Jaimy Theisen, né le 18.04.2003 en U15G. Considérant que le joueur vient déjà d'évoluer en U15G sans autorisation préalable, le CA refuse le sous-classement.

HB Käerjeng : Demande d'autorisation de faire jouer en équipe senior la joueuse Biembongo Joyce née le 04.12.2003 suivant article 11 du code du Handball. Le CA autorise le sur-classement.

IHF : Mr. Romain Schockmel, Mr. Thierry Wagner et M. Christian Schmitt représenteront la FLH lors du prochain congrès organisé par l'IHF du 02 au 05 juillet 2019 à Göteborg en Suède. Le vol et la participation sont confirmés.

5. Championnat le weekend du 4.5.2019 (deuil national)

Le CA décide que toutes les rencontres seront disputées, une minute de silence est à respecter avant tous les matchs, les clubs sont priés de faire abstention de toute animation et musique avant et pendant les matchs pendant la durée du deuil, à savoir jusqu'à 18:00 heures inclus.

6. Commission dames, équipe nationale dames

Le CA tire un bilan très positif des 2 matches LUX-USA (25-25 et 29-30) et félicite le staff technique mais surtout les joueuses pour leur disponibilité, dévouement et sérieux et les

encourage vivement pour le tournoi de qualification fin juin qui va révéler des adversaires certainement encore plus valeureux.

Qualification phase 1 Euro 2020 :

Vol en Grèce ok (prix 350.- Turkish airlines).

Hôtel en Grèce confirmé (Hôtel Aiges www.aigsmelathron.gr). Participation par personne par jour 55.- (suivant accord 4 nations participantes). A noter que le vol en Israël aurait coûté entre 650 et 750 Euros!

Les excuses pour les joueuses ont été envoyées. Un match de préparation contre la Belgique le 25.05 à 16h30 à Hasselt (B) est confirmé.

Fixation des matches de notre équipe en Grèce à Veria (90km de Thessaloniki) :

31.05 16h00 FIN-LUX 01.06 16h00 LUX-ISR 02.06 18h30 GRE-LUX

L'entraîneur national Adrian STOT, et le team-manager Adrien DEISCHTER, se tiennent à disposition pour toute information supplémentaire.

7. Commission jeunes

A. Opposition du HB Mersch à la décision du CA/Commission jeunes de ne pas jouer le Final4 « Titre » vu que 2 joueurs du HB Mersch ont été reclassés de la catégorie U17 en cat. U15. Suivant une décision du tribunal, le HB Mersch aurait pu participer au Final4 « Titre ». Suite à une intervention du HBC Schiffflange, le club est allé en appel contre la décision du tribunal, on a constaté que la demande de reclassement du joueur Jaimy Theisen n'a pas été envoyée à la FLH. Finalement le HB Mersch a accepté de jouer le Play-off classement. L'entente HBCS/HBB remplace l'équipe du HBM au Final4 titre. L'opposition du HBCS est rejeté. La caution de 200.- sera renvoyée au HBCS.

Le CA doit constater que les ajustements bien intentionnés et les exceptions apportées dans l'intérêt des clubs et du handball ont conduit à des discussions et des conflits inutiles entre les clubs et la FLH. Par conséquent, le CA prend la décision qu'à l'avenir des sous-classements ne seront plus autorisés.

B. COSL Spillfest le 30.5.2019 à Kockelscheuer

Comme M. Stot, responsable pour l'organisation en question, ne sera pas disponible considérant sa présence en Grèce avec l'équipe féminine, Mme Kaysen prend en charge l'organisation qui sera assuré le matin par M. Alex SCHEUBEL et l'après-midi par M. Nikola MALESEVIC.

C. Catégories jeunes Saison 2019/2020

Les catégories jeunes resteront inchangées pour la saison 2019/2020.

8. HB Bartreng

Suivant une réunion du 23.4 au bureau de la FLH, le club va déposer une demande d'adhésion à la prochaine Assemblée générale. Les responsables attendent une décision définitive concernant une salle de jeux dans les prochains jours. Le club va commencer avec une équipe seniors hommes. La section « jeunes » débutera dès la saison prochaine. Une participation aux tournois et colloques U8 et U11 dépend du nombre de nouveaux jeunes joueurs du club. Afin de donner la possibilité au club de réaliser des transferts, le CA propose au club d'envoyer une demande officielle suivant Art. 2 du règlement admission nouveaux clubs.

9. Remise trophée aux champions

U13 G/F	Weekend 18 mai à déterminer
U15 G/F	Weekend 18 mai à déterminer
U17 G	à Esch 18 mai avant le dernier match des seniors 1
U17 G AXA Liga Cup	Weekend du 18 mai à déterminer
U18 F	à Diekirch à déterminer
U19 G	à déterminer
Dames Seniors 1	la remise officielle se fera le 11 mai au match HBK-CHEV.
Hommes Seniors 1	la remise officielle se fera le 18 mai.

(Nous rappelons que les trophées Champion Seniors (dames et hommes) restent la propriété de la FLH. Ils doivent être retournés lors du Clausel SuperCup. Nous demandons aux clubs champions de respecter ces trophées. Tous les dommages qui nécessitent des réparations sont à régler par le club responsable. Toutes les équipes championnes Seniors 1 reçoivent une plaquette en métal qui reste la propriété du club.)

10. Préavis de transfert

Suivant art. 7 (Affiliations et transferts) la période des préavis commencera lundi le 20 mai et prendra fin lundi le 17 juin à 16h00 (4 semaines). Le retrait des préavis durant la semaine se fera uniquement sur rendez-vous (via email : mail@flh.lu). La taxe de 50.- peut être réglée soit en espèces sur place ou en avance par virement au compte de la FLH : BILLULL LU90 0024 1008 3380 0000 (avec preuve de paiement s.v.p.).

Le formulaire de préavis est à retourner au bureau de la FLH suivant art. 8 (Affiliations et transferts). Dans tous les cas et sous peine de nullité, l'original est à envoyer à la FLH jusqu'au plus tard lundi le 24 juin 2019. Nous prions tous les clubs de bien étudier le nouveau règlement des transferts.

Toutes les factures ouvertes, envoyées aux clubs avant le 15 mars 2019, doivent être réglées avant le début de la période des préavis. Sinon les demandes de transferts sont rejetées suivant art. 33 du règlement affiliations, transferts et prêts.

11. Répartition des participants aux Coupes d'Europe

Le CA remarque qu'il avait omis de présenter à l'AG sa décision du 05.05.2018 pour être adoptée au code du handball : « Le CA prend la décision suivante : Le champion est qualifié pour l'EHF Cup avec la possibilité de faire une demande pour un « Upgrade » en Champions League. Le vainqueur de la Loterie Nationale Coupe de Luxembourg est qualifié pour le Challenge Cup. Le 2e du championnat peut demander un « Upgrade » du Challenge Cup à l'EHF Cup. Le 3e du championnat sera qualifié au Challenge Cup. Si le vainqueur de la Coupe de Luxembourg, finira 1e au championnat, le finaliste de la coupe sera qualifié pour le Challenge Cup. Le CA propose d'implémenter ce point dans le Code du handball. ».

Considérant qu'aucun nouvel argument n'alimente la discussion, le CA décide de maintenir sa décision pour la saison 2018/2019, à savoir qu'en cas de doublé le finaliste de la Coupe du Luxembourg sera qualifié pour participer au Challenge Cup.

12. Bilan et Révision de la comptabilité 2018

René Krack informe les membres du CA sur la situation financière de la FLH. Il est à prévoir que les problèmes sérieux hérités appartiendront bientôt au passé, ceci grâce à un travail considérable et payant par les responsables respectifs du CA.



13. Rappel : CLAUSEL Supercup et Season Opening 2019 le 24 août 2019

Le CA tient à informer les clubs que la fédération organisera le CLAUSEL SUPERCUP samedi le 24 août 2019 à 15h15 (Dames) et 17h30 (Hommes). La FLH a lancé un appel de candidature aux clubs concernant l'organisation de cet évènement. Une seule candidature a été déposée par le club des Red Boys. Le Clausel Supercup 2019 aura donc lieu à Differdange.

Le Season Opening aura lieu lors du Clausel Supercup après la finale des hommes à 19h15. Tous les clubs sont invités à y être représentés par un officiel, un entraîneur et un(e) joueur(se) par équipe senior 1 (division nationale et promotion, dames et hommes).

14. Information sur le secrétariat de la FLH

Après une intervention chirurgicale le 06.03, M. Schmitt est en congé de maladie jusqu'au 30.4. A partir du 01.05 M. Schmitt ne reprend que progressivement le travail, ceci pour des raisons thérapeutiques. Une demande sur 3 mois jusqu'au 31.07 a été déposée auprès de la CNS. M. Nico Fanck a signalé qu'il sera disponible à 100% pour la fédération pendant cette période.

15. European Handball Manager 2019/2020

En coopération avec l'EHF, la « Deutsche Sporthochschule » située à Cologne organise chaque année des études dans le domaine du sport handball. Le programme dure 12 mois et se base sur des études à distance et quinze jours de présence obligatoire à Cologne dont un examen final. Le CA prend la décision d'y inscrire son secrétaire général.

16. Rappel : Prochaine réunion des présidents jeudi le 16 mai à 19h00

Rapport et propositions de la Commission Statutaire (Transfert, Code disciplinaire et Instances judiciaires), Présentation Bilan 2018 Trésorier, Bilan Interreg, Répartition places Coupe d'Europe, HB Bartreng, Divers.

Prochaine réunion : Samedi, le 11.05.2019 à 09h30 à la Maison des Sports

Prochaines réunions : 08.06.2019, 22.06.2019, 29.06.2019 (AG)